

Fiche Formation BE Manoeuvre

Objectifs de la formation :


- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions de sécurité électrique et des risques présentés par les installations et équipements en Basse Tension.
- Exécuter en sécurité des manœuvres dans le respect des textes réglementaires.
- Permettre ainsi à l'employeur de délivrer un titre d'habilitation BE Manoeuvre.



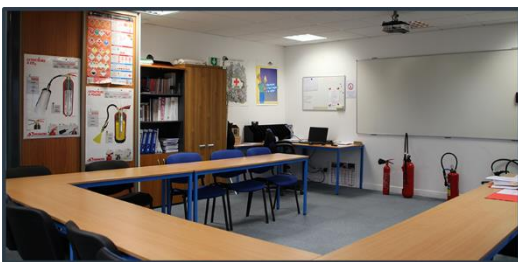
 **DUREE** : 14 Heures

 **PRE REQUIS** :

- Aucune connaissance en électricité n'est demandée mais les personnes doivent être capables de comprendre les INSTRUCTIONS DE SECURITE
- Formation ouverte au personnel non-électricien travaillant dans un environnement lié aux risques électriques et/ou réalisant exclusivement des travaux d'ordre non électrique

 **CONTENU PEDAGOGIQUE** :

- Distinguer les grandeurs électriques
- Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain
- Donner les noms et les limites des différents DOMAINES DE TENSION
- Citer les ZONES D'ENVIRONNEMENT et donner leurs limites
- Décrire le principe d'une HABILITATION et donner la définition des symboles d'HABILITATION
- Lister les prescriptions associées aux ZONES DE TRAVAIL
- Citer les équipements de protection collective et leur fonction
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'ENVIRONNEMENT



- Reconnaître l'appartenance des matériels à leur DOMAINE DE TENSION
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel et d'incendie
- Nommer les acteurs concernés par les TRAVAUX et les limites de l'HABILITATION chiffre « 0 »
- Reconnaître les MATERIELS électriques des DOMAINES DE TENSION BT et TBT
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation
- Nommer les informations et documents à échanger ou à transmettre au CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE ou au CHARGE DE CONSIGNATION
- Enoncer les INSTRUCTIONS DE SECURITE spécifiques aux MANOEUVRES

 **VALIDATION**

Pour valider le cursus de formation, il convient de réussir les tests théoriques et pratiques et obtenir la délivrance d'un avis après formation «BE Manoeuvre» permettant à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation

